

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 27
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260629-DCM_2026_06_17A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 29 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2026

PRESENTS : André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET,

ABSENTS : Quentin ROURE, Laurent BRUYERE, Jean-Philippe PELLEGRIN, Nicolas LOPEZ.

POUVOIRS : Quentin ROURE à Magali ROUCHON, Laurent BRUYERE à Sandrine GRANGER, Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER, Nicolas LOPEZ à Laetitia PAYET.

SECRETAIRE : Magali ROUCHON.

Délibération n°2026 06 17A

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS LOIRE FOREZ AGGLOMERATION.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-33 par lequel le conseil municipal procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 27 mars 2026 constatant l'élection du maire et de six adjoints,

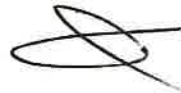
Considérant qu'il est nécessaire de désigner, parmi les membres du conseil municipal, les référents de commune pour siéger dans les commissions de Loire Forez agglomération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

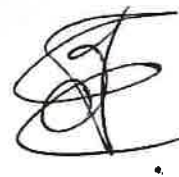
- désigne les référents suivants :
 - o Eau potable : M. Philippe BERLANDE
 - o Voirie : M. Alain RENE
 - o Déchets : Mme Fabienne GIBASSIER
 - o Environnement et biodiversité : Mme Marjorie COMBE
 - o Environnement et alimentation : Mme Corinne JEAY
 - o Environnement, énergie et climat : M. Pierre GACHET
 - o GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : M. Jérôme ARCELIN
 - o Assainissement : M. Jean-Baptiste CHAMBEFORT
 - o PICS (Plan intercommunal de sauvegarde) : Mme Martine MEILLIER
- rappelle que pour la commission rivières, la représentante a déjà été désignée par délibération n°2026_04_20B du 30 avril 2026 et demeure Mme Marjorie COMBE.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 06 juillet 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Magali ROUCHON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 09-07-2026
Publié ou Notifié
le : 09-07-2026